



L'attitude des marocains vis-à-vis de l'implémentation d'une institution dédiée à la zakat au Maroc

The attitude of Moroccans towards the implementation of an institution dedicated to zakat in Morocco

Ouissam EL ALAOUI

Docteur de l'ENCG de Settat

Laboratoire de recherche en finance audit et gouvernance des organisations (LARFAGO), Université Hassan 1^{er},
Maroc

Aziz ABOULAHSEN

Docteur en sciences économiques et gestion

Équipe de Recherche Pluridisciplinaire en Gestion

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales d'Agadir

Université IBN ZOHR, Maroc

Soufiane BOUHADI

Docteur en sciences économiques et gestion

Équipe de Recherche Pluridisciplinaire en Gestion

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales d'Agadir

Université IBN ZOHR, Maroc

El-Mustapha BAH

Doctorant à la FSJES d'Agadir

Équipe de Recherche Pluridisciplinaire en Gestion

Université IBN ZOHR, Maroc

Salem GOUMARI

Docteur en sciences économiques et gestion

Équipe de Recherche Pluridisciplinaire en Gestion

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales d'Agadir

Université IBN ZOHR, Maroc

Abdelhay BELAFQUIH

Doctorant à la FSJES d'Agadir

Équipe de recherche Pluridisciplinaire en Gestion

Université IBN ZOHR, Maroc

Lhassane JAOUHARI

Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales d'Agadir

Chef de l'Équipe de Recherche Pluridisciplinaire en Gestion

Université IBN ZOHR, Maroc



Résumé: La zakat occupe une place importante dans le système économique islamique, car elle représente un outil efficace pour l'établissement de la justice sociale. C'est le troisième pilier de l'islam. Elle est un acte d'adoration qui traduit la dévotion du musulman envers Allah, le tout-puissant. L'objectif de notre étude est d'analyser comment les payeurs de la zakat perçoivent la possibilité de créer une telle institution au Maroc.

L'enquête menée a confirmé que les répondants marocains considèrent la zakat comme une obligation religieuse et qu'elle peut contribuer efficacement à l'éradication de la pauvreté. En effet, la majorité des réponses sont d'accord pour la création d'une institution de la zakat au Maroc.

Les résultats confortent l'hypothèse d'une prise de conscience collective, d'une volonté commune et d'une confiance dans le rôle fondamental de l'institution de la zakat. Cependant, la cible préfère une structure privée ou semi-publique avec la possibilité de conserver une partie de la zakat pour la distribution volontaire. Cette constatation met en évidence le manque de confiance envers le secteur public et le fait que la mise en place d'une structure de zakat au Maroc nécessite une évolution progressive. Dans cette enquête, les payeurs potentiels de la zakat ont exposé leurs volontés d'accepter l'institution de la zakat.

Mots clés : Système économique islamique ; La zakat ; L'institution de la zakat.

Classification JEL: G30 ; H20 ; M41.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo>.

Abstract: Zakat occupies an important place in the Islamic economic system, as it represents an effective tool for establishing social justice. It is the third pillar of Islam. It is an act of worship that reflects the Muslim's devotion to Allah, the Almighty. The objective of our study is to analyze how zakat payers perceive the possibility of creating such an institution in Morocco.

The survey conducted confirmed that Moroccan respondents consider zakat as a religious obligation and that it can effectively contribute to the eradication of poverty. Indeed, the majority of responses agree on the creation of a zakat institution in Morocco.

The results support the hypothesis of a collective awareness, a common will and confidence in the fundamental role of the zakat institution. However, the target prefers a private or semi-public structure with the possibility of keeping part of the zakat for voluntary distribution. This finding highlights the lack of trust in the public sector and the fact that the establishment of a zakat structure in Morocco requires a gradual evolution. In this survey, potential zakat payers expressed their willingness to accept the institution of zakat.

Keywords: Islamic economic system; Zakat; The institution of zakat.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22127579>

1-INTRODUCTION :

La zakat représente un acte d'adoration et de piété envers Allah et un moyen de solidarité et de fraternité entre les musulmans. Le musulman est appelé à s'acquitter de sa dette envers Allah dans la dimension verticale par la prière et dans la dimension horizontale en prenant soin des pauvres qui sont dans le besoin (Falcioni, 2012)¹. La zakat représente la reconnaissance de la souveraineté d'Allah en lui rendant ce qui lui appartient à l'origine.

En effet, en restituant le surplus de ce qu'il a reçu de son créateur, le musulman contribue à l'établissement de la justice divine sur terre puisque l'accomplissement du devoir envers Allah se traduit par une cohésion sociale entre les croyants. La zakat est mentionnée 30 fois dans le Coran, dont 27 fois associée à la prière, ce qui révèle l'étendue de cette obligation comme s'il s'agissait d'une autre façon de prier. En effet, le croyant qui s'acquitte de ce devoir religieux fait preuve d'obéissance à Allah et d'un acte de foi envers le créateur. D'où le premier sens de la zakat : "être pour Allah" (Falcioni, 2012). Le second sens renvoie à l'élan altruiste de l'individu envers ses frères et sœurs qui sont dans le besoin et reflète ainsi la conscience du croyant de sa responsabilité envers les nécessiteux : "être-pour-les-autres" (Falcioni, 2012).

¹ Falcioni, D.(2012), "Conceptions et pratiques du don en islam", Revue du MAUSS 2012/1, N° 39, p. 443-464

En luttant contre la cupidité, cette institution promeut la justice sociale. Représentant un droit financier des pauvres dans l'argent des riches, cette obligation contribue à la redistribution des revenus entre les différentes catégories de la société favorisant ainsi la réintégration des nécessiteux dans le cycle d'investissement. Ainsi, au-delà de l'assistance sociale aux personnes dans le besoin, cette institution contribue à réduire les inégalités en procurant aux pauvres un pouvoir d'achat susceptible de leur assurer un niveau de vie décent. C'est aussi un levier de développement, notamment par la réinjection des excédents dans le circuit économique, créant ainsi des effets de stimulation de la demande et de la production.

Ainsi, l'importance de cette charité tant sur le plan social qu'économique et soucieux de la préservation de ce pilier religieux, certains pays musulmans ont promulgué des actes et des lois pour institutionnaliser cette charité et ont mis en place des structures organisationnelles chargées de la collecte et de la distribution de la zakat. Le Maroc, pour autant qu'il représente un pays islamique, n'a pas d'organisation dédiée à la gestion et à la distribution de la zakat. Par conséquent, cette obligation religieuse reste un acte volontaire accompli par des musulmans pieux et conscients de leurs devoirs religieux.

L'objectif de notre étude est de déterminer la perception du public marocain sur la mise en œuvre potentielle de l'institution de la zakat au Maroc, de recueillir leurs opinions sur la structure juridique et organisationnelle d'une telle institution et également d'évaluer la pratique actuelle de cette œuvre de bienfaisance.

2- REVUE DE LITTÉRATURE:

L'Islam encourage fréquemment la cohésion, la solidarité et le soutien mutuel. Afin d'accomplir cela, il a mis en place un secteur non lucratif qui intègre des mesures de bienfaisance, certaines optionnelles et d'autres obligatoires. La zakat, troisième fondement de la religion islamique, est un service effectué par des individus qui respectent les conditions d'adhésion au profit de huit groupes de bénéficiaires mentionnés dans le Coran². Son assiette intègre les ressources productives ou potentiellement productives, s'applique aux stocks dans certains cas et aux nouveaux mouvements dans d'autres.

On ne dispose pas d'un seul taux de paiement, il existe 2,5%, 5%, 10%, 20%..., tout comme un barème dédié au cheptel. La détermination des montants à régler suit une méthode précise et des normes comptables rigoureuses, et le paiement peut se réaliser en nature ou en numéraire. Bien que la vocation fondamentale de la zakat soit sociale, il est indéniable que l'aspect économique se manifeste abondamment dans les textes littéraires. En théorie, ses effets bénéfiques sont nombreux et affectent notamment les investissements, la production, la consommation, les recettes et la redistribution.

Dans son livre de référence *Fiqh Azzakat*, Qaradawi [2006], un juriste moderne, a souligné le rôle crucial de la zakat dans le mécanisme global de protection sociale instauré en Islam. Selon EL Kettani [1997], la zakat peut être considérée comme un type d'investissement social et comme une méthode de répartition du produit national vers les groupes défavorisés. On peut procéder à cette redistribution de diverses façons, que ce soit par des aides financières directes, en attribuant des ressources productives aux groupes économiquement défavorisés ou en investissant dans des domaines sociaux. Par conséquent, EL Kettani estime que la zakat est au sommet d'un système hiérarchique de protection sociale en Islam.

Kahf [2015] a également abordé le sujet de la sécurité sociale, considérant que la zakat est l'une des premières institutions de protection sociale dans le passé de l'humanité. Selon sa perspective islamique, la responsabilité de la minimisation des problèmes sociaux incombe plus à la société qu'à l'État qui intervient uniquement lorsque les mécanismes sociaux atteignent leurs limites.

² Voir verset 60 de Sourate Tawba.

D'après Kahf, une gestion efficace du système de la zakat permettra d'apporter un soutien significatif aux ressources de l'État dédiées au secteur social. Cela favorisera la diminution de la pauvreté et résoudra quelques problèmes économiques.

Selon une étude d'EL ALAOUI et al. [2024], trois facteurs expliquent pourquoi la zakat n'est pas institutionnalisée au Maroc : l'insuffisance de la logistique nécessaire (11,79% des entreprises interrogées) pour assurer une gestion légale des fonds de la zakat (formation du personnel compétent, développement d'applications et de plateformes technologiques, locaux appropriés...), la crainte du détournement des fonds collectés auprès des contribuables (16,90% des entreprises interrogées) (instaurer la confiance chez les contribuables), et le constat que cette mesure ne serait pas profitable pour l'État (38,68% des entreprises enquêtées). En effet, l'État n'est pas incité à intégrer la zakat dans son système fiscal, car elle représenterait une charge déductible fiscalement.

Attak [2022], dans son étude, a examiné l'importance de la Zakat dans la réduction de la pauvreté et sa participation à la lutte contre l'indigence au Maroc. Il a estimé le montant qui pourrait être collecté, et les résultats de cette estimation indiquent que la Zakat pourrait générer en moyenne entre 1,8% et 4,75% du PIB durant la période 2011-2020. Effectivement, l'étude indique que la Zakat qui pourrait être recueillie au Maroc se chiffrerait en moyenne entre un minimum de 17 et un maximum de 47 milliards de dirhams.

D'après H. Lahjouji [2016], l'instauration d'un tel Fonds dépendra du « bon moment », en fonction de la confiance existante entre les citoyens et les gestionnaires du fonds. D'après une recherche menée par l'auteure en 2016, 49% de la population désirerait que le Fonds de la Zakat soit géré par une entité privée, alors que 31% opteraient pour une entité semi-publique. Seuls 20% se prononceraient en faveur d'une gestion par un organisme public. Selon cette étude, c'est la « Confiance » qui incite le citoyen à confier la gestion de sa Zakat à l'une des entités citées plus haut.

L'histoire de la zakat au Maroc :

Toujgani [1980] a expliqué dans son ouvrage l'évolution historique de la collecte de la zakat au Maroc, qu'elle peut être classée en deux périodes principales :

La première période était caractérisée par une organisation décentralisée où cette charité était collectée et distribuée localement dans le périmètre de chaque région. C'est la période qui a précédé l'établissement de la dynastie almoravide.

Par conséquent, le système traditionnel de zakat établi par le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et ses califes a été suivi et maintenu par les gouverneurs de l'époque.

La deuxième période, après la création de l'État almoravide, la collecte et la distribution de la zakat ont été centralisées au sein de l'État central (Baitulmal).

Ainsi, l'aumône obligatoire était donnée aux huit bénéficiaires éligibles à la zakat et en particulier aux pauvres. Il est également important de mentionner que cette configuration de la zakat n'était pas restrictive puisque les gouverneurs ordonnaient, dans certains cas spécifiques, de distribuer la zakat localement plutôt que de la transférer au centre de collecte central. Les dynasties successives ont suivi la même voie et ont préservé la gestion des fonds de la zakat.

Néanmoins, cette pratique a été influencée par le colonialisme et la gestion de la zakat a donc été abandonnée. L'accomplissement de cette obligation religieuse a donc été délégué à des individus conscients et soucieux de remplir leurs devoirs envers leur créateur.

3- PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE :

Puisque notre terrain d'étude est assez vaste, nous avons examiné un échantillon de 913 marocains situés dans toutes les régions du Maroc.

Selon les résultats du RGPH de 2024, la population légale du Royaume a atteint 36.828.330 habitants au 1^{er} septembre 2024, dont 36.680.178 marocains et 148.152 étrangers.

Tableau 1 : Taille de la population légale au Maroc au 01/09/2024

Nationalités	Effectifs	Proportions
Les marocains	36 680 178	99.60%
Les étrangers	148 152	0.40%
Total	36 828 330	100%

Source : Élaboré par nos soins sur la base des données du HCP

4- DETAILS DE LA COLLECTE DES DONNEES ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE:

Notre sondage vise 913 personnes. Étant donné le nombre considérable de 36.828.330 d'individus³, il est difficile d'appliquer le recensement, ce qui entraîne l'utilisation d'une enquête partielle. On a diffusé ce questionnaire en utilisant Google Forms.

Les réseaux sociaux (comme Facebook, WhatsApp, Instagram) et l'envoi par courrier électronique constituent l'outil essentiel de notre enquête.

Afin de respecter le principe des questionnaires auto-administrés et en raison de la confidentialité de l'enquête qui inclut des questions telles que le revenu moyen, le paiement ou le refus de la zakat, ainsi que le degré de satisfaction du système fiscal actuel, l'acceptation ou le refus de la création d'une institution de zakat au Maroc..., nous avons convenu que l'utilisation du questionnaire en ligne est la solution la plus efficace.

La collecte de données a débuté en Janvier 2024 et s'est terminée à la fin d'Août 2024, avec un total de 913 réponses à examiner.

Lorsqu'on s'adresse aux citoyens pour collecter des informations en relation avec leurs salaires mensuels, leurs revenus permanents ou exceptionnels, ou bien leurs degrés de satisfaction du système fiscal actuel ou leurs paiements de la zakat, cela, dans plusieurs situations, trouve un refus chez les répondants en raison de la sensibilité du sujet.

De même, on a contacté quelques membres des groupes WhatsApp pour partager le questionnaire et bénéficier d'un maximum de retours auprès des marocains.

Cela confirme notre décision de choisir ce mode d'échantillonnage pour rendre la réponse relativement aisée pour les enquêtés.

³ Selon les données de l'HCP Septembre 2024.

Les 913 réponses sont réparties autour des 12 régions du Maroc, étudient le degré de satisfaction des marocains à l'égard de notre système fiscal actuel, analysent leurs connaissances de l'obligation de la zakat et, vers la fin, notre questionnaire cherche à exposer les volontés relatives des marocains à accepter une institution innovante qui va s'intéresser à la collecte et à la distribution des fonds de la zakat.

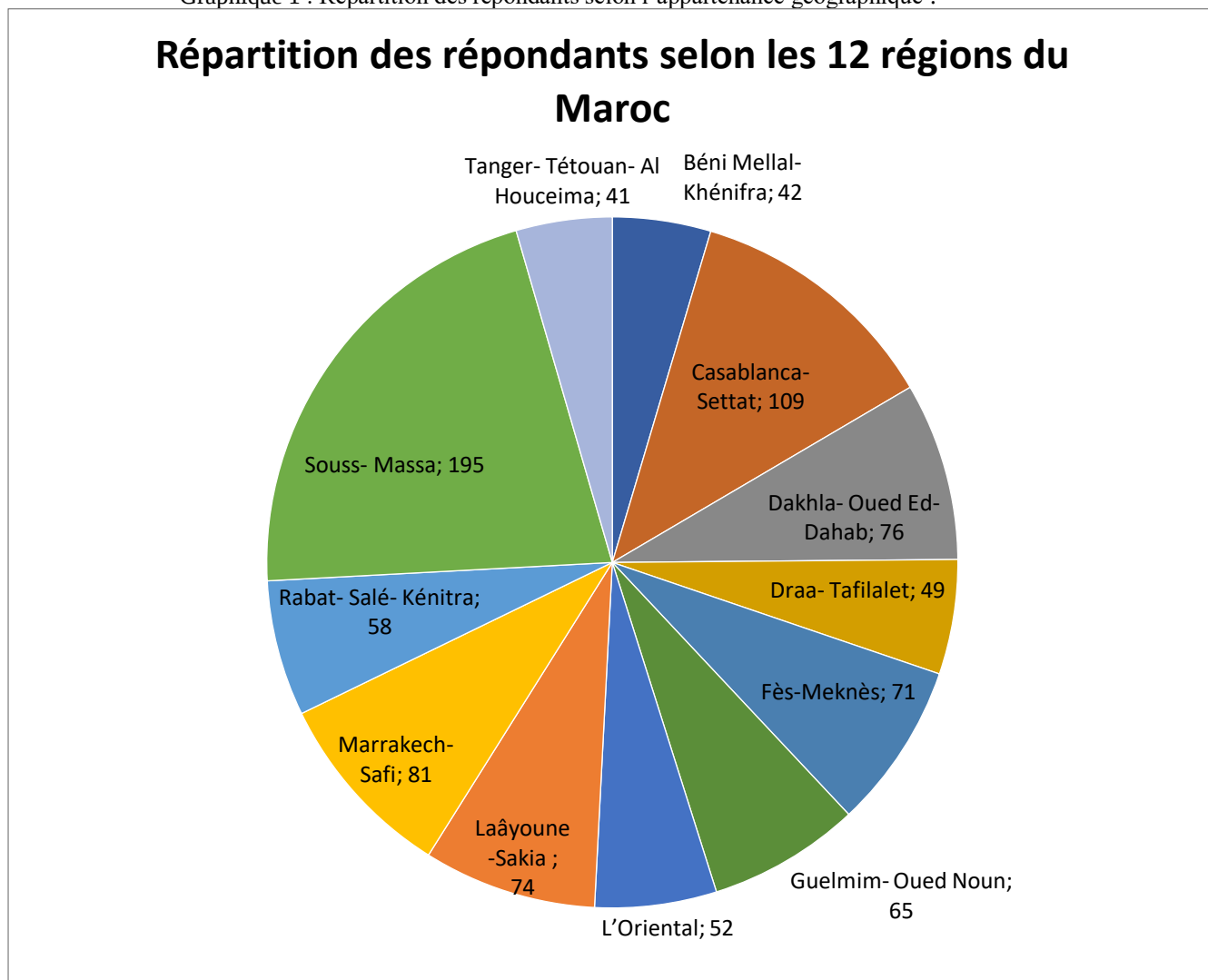
5- ANALYSE DE L'APPARTENANCE GÉOGRAPHIQUE:

Tableau 2 : Répartition des répondants selon l'appartenance géographique :

Régions	Effectifs	Proportions
Béni Mellal- Khénifra.	42	04,60%
Casablanca-Settat.	109	11,94%
Dakhla- Oued Ed-Dahab.	76	2,92%
Draa- Tafilalet.	49	5,21%
Fès-Meknès.	71	9,66%
Guelmim- Oued Noun.	65	6,81%
L'Oriental.	52	6,31%
Laâyoune-Sakia El Hamra.	74	7,10%
Marrakech-Safi.	81	13,58%
Rabat- Salé- Kénitra	58	5,25%
Souss- Massa.	195	21,36%
Tanger- Tétouan- Al Houceima.	41	5,01%
Total	913	100%

Source : Elaboré par nos soins

Graphique 1 : Répartition des répondants selon l'appartenance géographique :



Élaboré par nos soins

Notre enquête a ciblé les 12 régions du Maroc. Un tiers des répondants (soit 33.3%) sont des deux régions Souss-Massa et Casablanca- Settat. Ces deux dernières sont connues par un volume important d'activités commerciales, ce qui rend le taux de réponse plus élevé.

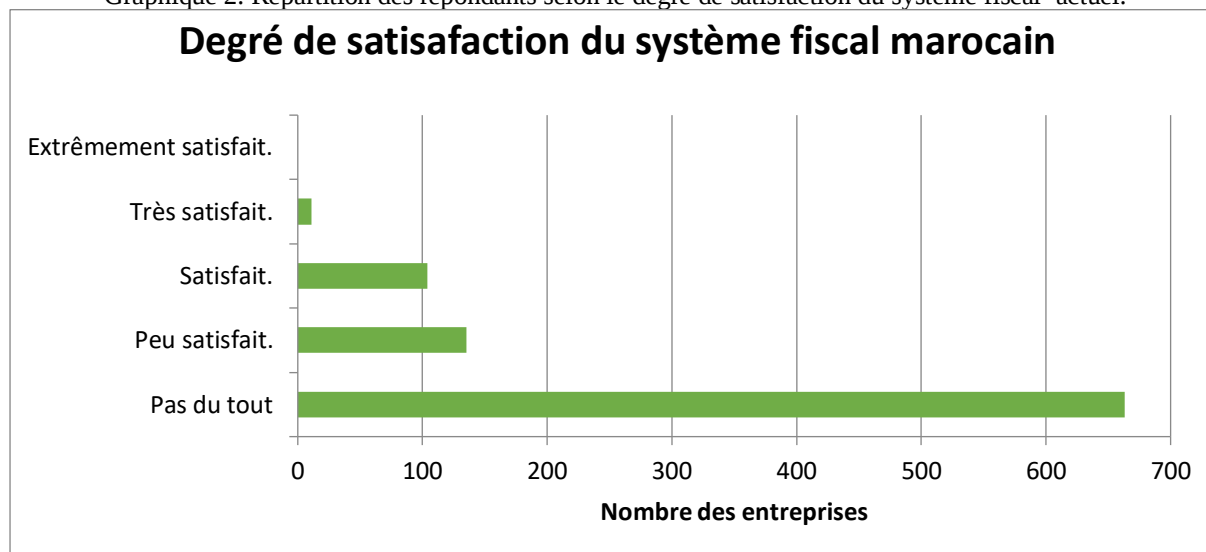
6- ANALYSE DU DEGRÉ DE SATISFACTION DU SYSTÈME FISCAL ACTUEL:

Tableau 3: Répartition des répondants selon le degré de satisfaction du système fiscal actuel:

Degré de satisfaction des répondants	Nombre des répondants	Proportions
Pas du tout	663	72.62%
Peu satisfait.	135	14.79%
Satisfait.	104	11.39%
Très satisfait.	11	01.20%
Extrêmement satisfait.	0	0%
Total	913	100%

Source : Réalisé par nos soins

Graphique 2: Répartition des répondants selon le degré de satisfaction du système fiscal actuel:



Élaboré par nos soins

En se référant à l'échelle de Likert, on peut dire que 72.62% de l'échantillon étudié ne sont pas du tout satisfaits, c'est-à-dire plus de deux tiers. Par contre, le reste des répondants est peu satisfait, satisfait ou très satisfait.

L'étude de la variable statistique : degré de satisfaction montre qu'il s'agit de l'étude d'une variable qualitative ordinale. Pour qu'on puisse transformer ce caractère statistique qualitatif en variable quantitative mesurable, on peut utiliser le tableau suivant:

Tableau 4: Transformation de la variable qualitative en caractère quantitatif :

Modalités de la variable qualitative	Nouvelles valeurs : Quantitatives	Effectifs
Pas du tout	1	663
Peu satisfait.	2	135
Satisfait.	3	104
Très satisfait.	4	11
Extrêmement satisfait.	5	0
Total	Total	913

Source : Réalisé par nos soins

En cherchant à calculer la moyenne arithmétique de la variable quantitative transformée, on trouve $\bar{x} = 1.41$.

Ce paramètre de tendance centrale, montre que la moyenne du degré de satisfaction fluctue entre 'pas du tout satisfait' et 'peu satisfait'.

De même, le mode ou la dominante de cette série statistique confirme la non-satisfaction des marocains du système fiscal actuel, et ils espèrent un changement ou une réforme de ces piliers pour être plus conformes aux attentes des redevables.

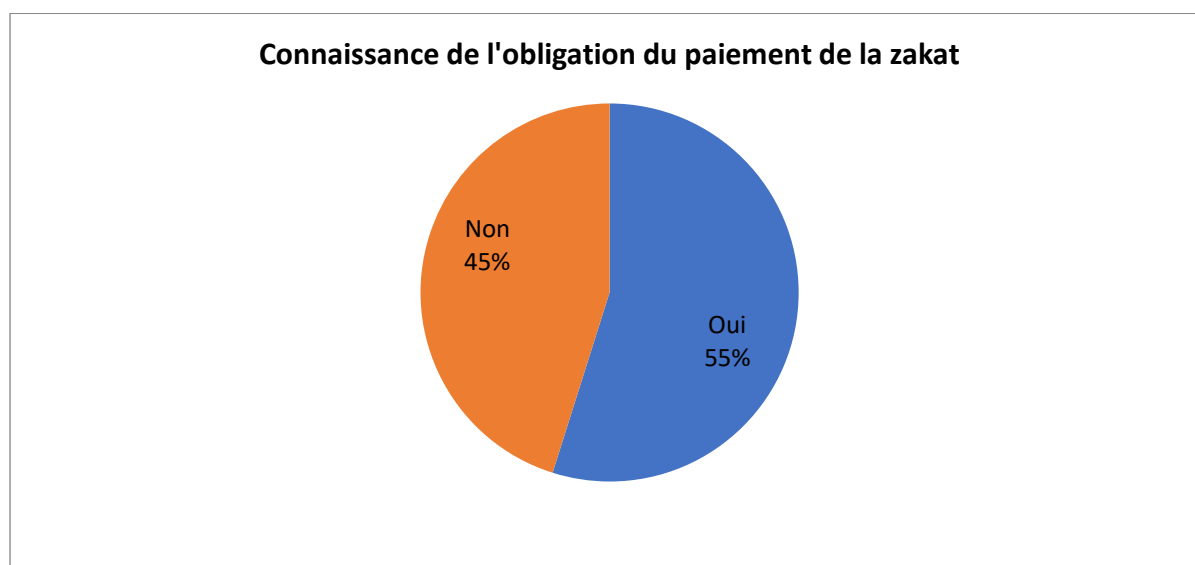
7- ANALYSE DE LA CONNAISSANCE DE L'OBLIGATION DE LA ZAKAT:

Tableau 5 : Répartition des répondants selon leurs connaissances de l'obligation du paiement de la zakat :

Connaissance de l'obligation de la zakat :	Effectifs	Proportions
Oui	501	54.87%
Non	412	45.13%
Total	913	100%

Source : Réalisé par nos soins

Graphique 3 : Connaissance de l'obligation du paiement de la zakat en Islam



Élaboré par nos soins

Presque la moitié de l'échantillon (54.87%) connait que la zakat est une obligation islamique.

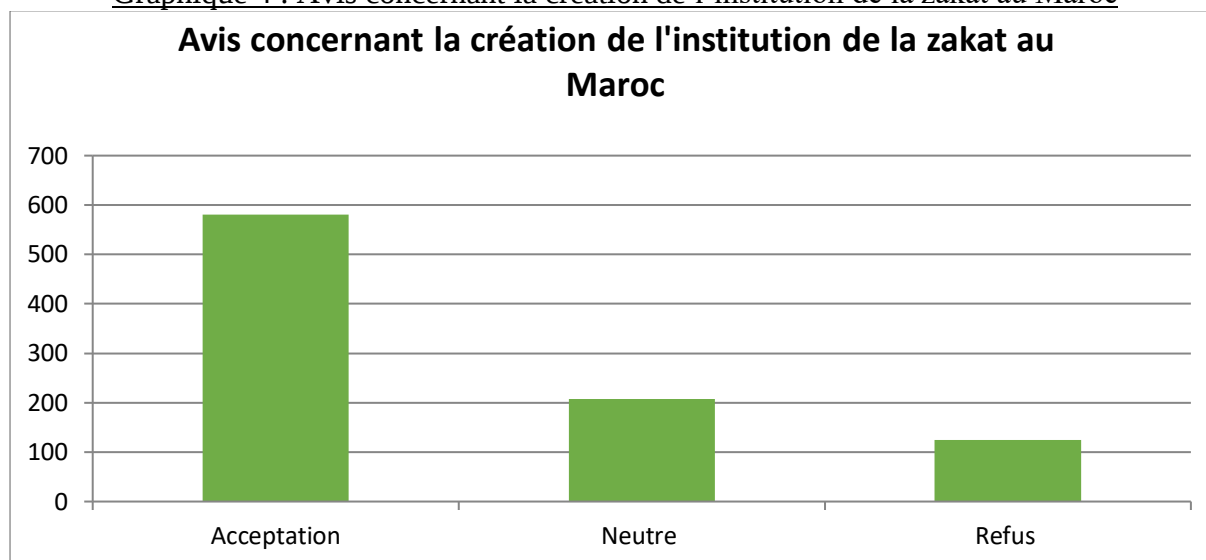
8-ANALYSE CONCERNANT L'ACCEPTATION DE LA CRÉATION D'UNE INSTITUTION CHARGÉE DE LA COLLECTE ET DE LA DISTRIBUTION DE LA ZAKAT AU MAROC:

Tableau 6 : Avis sur la création d'une institution chargée de la collecte et de la distribution de la zakat au Maroc :

L'acceptation ou le refus de la création d'une institution chargée de la collecte et de la distribution de la zakat au Maroc :	Effectifs	Proportions
Acceptation	581	63.64%
Neutre	207	22.67%
Refus	125	13.69%
Total	913	100%

Source : Élaboré par nos soins

Graphique 4 : Avis concernant la création de l'institution de la zakat au Maroc



Élaboré par nos soins

En analysant le questionnaire distribué, on peut affirmer que la part des lions soit (86.31%)⁴ des marocains interrogés, sont pour la création d'une institution chargée de la collecte et de la distribution de la zakat au Maroc, contre 13.69% qui n'acceptent pas ladite institution.

Ce pourcentage peut être dû à une volonté des marocains pour changer le système financier actuel et de se débarrasser peu à peu du poids de la fiscalité.

9-DISCUSSIONS:

On peut affirmer que Rajae ROUIJEL et Abdenbi EL MARZOUKI [2019] mentionnent dans leurs travaux que :

La zakat, en tant que troisième pilier de l'islam, occupe une place fondamentale dans le système économique islamique. Elle représente non seulement une obligation religieuse, mais aussi un instrument puissant de redistribution des richesses, contribuant ainsi à l'équilibre social et à la justice économique. En effet, la zakat va bien au-delà de sa fonction de purification des biens matériels. Elle purifie l'âme de l'individu en le détournant de la cupidité et de l'attachement excessif aux biens mondains, et l'incite à adopter un comportement plus altruiste et solidaire. Cette pratique encourage la générosité et le partage, et elle a pour but de réduire les inégalités sociales et d'assurer que les membres les plus vulnérables de la société puissent accéder aux ressources nécessaires pour mener une vie digne.

La zakat se distingue par son rôle central dans l'instauration de la justice sociale. Dans une société islamique, elle est perçue comme un mécanisme essentiel pour la redistribution équitable de la richesse, en permettant de transférer une partie des ressources des plus riches vers les plus démunis. C'est un principe fondamental qui assure un équilibre économique, en réduisant les écarts de richesse et en prévenant l'accumulation excessive de capitaux dans les mains d'une minorité. Cette redistribution profite directement à plusieurs catégories sociales définies par la loi islamique, notamment les pauvres, les orphelins, les nécessiteux, les endettés, etc.

⁴ 86.31%= 63.64% (pourcentage de ceux qui acceptent la création de l'institution de la zakat)+ 22.67% (pourcentage de ceux qui sont neutres)

L'aspect social de la zakat est également important : elle encourage une solidarité collective et permet à la communauté de se soutenir mutuellement dans des moments de difficulté. En ce sens, la zakat est bien plus qu'une simple obligation religieuse, elle représente un mécanisme social qui nourrit l'idée d'une société cohésive, où chaque individu prend part à la responsabilité collective.

Selon Rajae ROUIJEL et Abdenbi EL MARZOUKI [2019] et à travers l'histoire, plusieurs pays musulmans ont adopté différentes formes d'institutionnalisation de la zakat, variant entre systèmes volontaires et systèmes obligatoires. Dans des pays comme l'Arabie Saoudite, le Pakistan ou la Malaisie, la zakat est devenue une obligation légale, collectée par l'État, qui s'assure de sa distribution aux bénéficiaires définis par la loi islamique. Cela permet une gestion centralisée et une distribution plus équitable des fonds. Dans d'autres pays, comme le Koweït, l'Égypte ou la Jordanie, bien que la zakat soit toujours perçue comme une obligation religieuse, elle reste principalement volontaire, laissant aux citoyens la responsabilité de la verser à travers des canaux privés ou des œuvres de charité.

Le Maroc, bien qu'étant un État où l'islam est la religion d'État (comme le stipule l'article 3 de la constitution marocaine), n'a toujours pas institué de fonds officiel de zakat. Actuellement, la zakat au Maroc reste une pratique individuelle, accomplie par des musulmans pieux qui souhaitent remplir leurs devoirs religieux en contribuant à la redistribution de la richesse. Les musulmans marocains qui s'acquittent de cette obligation choisissent généralement de verser leur zakat à travers des associations caritatives ou directement aux individus dans le besoin.

Cette situation soulève plusieurs questions quant à l'efficacité du système actuel de distribution de la zakat et aux défis liés à la mise en place d'un système institutionnalisé. L'absence d'une gestion centralisée de la zakat pourrait limiter son impact et son efficacité, en particulier dans un contexte où la pauvreté reste une problématique persistante dans certaines régions du pays. L'enquête menée par Rajae ROUIJEL et Abdenbi EL MARZOUKI [2019], a pour objectif d'examiner la perception des payeurs potentiels de zakat concernant la mise en place d'une institution dédiée à la collecte et à la distribution de la zakat au Maroc. Cette étude cherche à comprendre les attitudes et les préférences des citoyens marocains vis-à-vis d'un tel projet institutionnel, tout en explorant les méthodes de distribution de la zakat volontaire existantes.

Afin de recueillir des données sur ce sujet, un questionnaire d'enquête a été élaboré et distribué à un échantillon représentatif de la population. Cette enquête a été menée à l'aide d'une méthode d'échantillonnage accidentel, ce qui signifie que les répondants ont été sélectionnés en fonction de leur disponibilité et de leur volonté de participer.

Les résultats de l'enquête ont révélé que la majorité des personnes interrogées sont globalement favorables à l'idée d'une institution de la zakat au Maroc. En effet, 84,6% des participants estiment que la zakat pourrait constituer un outil efficace pour lutter contre la pauvreté et les inégalités économiques dans le pays. Cette forte adhésion témoigne du potentiel de la zakat comme mécanisme de justice sociale et de redistribution des richesses au Maroc.

De plus, 86,31% des répondants se déclarent favorables à la création d'une institution chargée de collecter et de distribuer les fonds de zakat. Cela suggère que la majorité de la population est ouverte à l'idée d'une gestion centralisée de la zakat, afin de garantir une répartition plus équitable et transparente des fonds.

Donc, l'étude a mis en lumière un soutien significatif de la part des citoyens marocains pour concrétiser l'idée d'une institutionnalisation de la zakat. Cependant, pour que ce projet soit couronné de succès, plusieurs défis doivent être surmontés, notamment en termes de transparence, de gouvernance et de logistique. Il est essentiel de garantir que la zakat soit collectée et distribuée de manière efficace et équitable, en veillant à ce que les fonds atteignent effectivement les populations les plus vulnérables.

Cette étude ouvre la voie à une recherche empirique plus approfondie, qui pourrait analyser en détail les mécanismes de collecte et de distribution de la zakat, ainsi que les attentes des citoyens en matière de gestion des fonds publics à caractère religieux. Elle pourrait également servir de base aux décideurs politiques et aux organisations caritatives pour envisager des solutions pratiques à l'institutionnalisation de la zakat au Maroc.

Selon Powel [2010], l'Arabie saoudite est reconnue pour posséder le système de collecte de la zakat le plus ancien. L'Autorité générale de la zakat et de l'impôt (Muhammed, 2019) est le seul organisme en Arabie saoudite qui régule à la fois la zakat et l'impôt. D'après la loi fondamentale saoudienne, c'est un devoir constitutionnel. Il est obligatoire pour tous les ressortissants saoudiens et des nations membres du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que pour les sociétés menant des opérations commerciales, d'acquitter un taux de 2,5 % en vue du paiement de la zakat.

Les personnes qui versent la zakat sont tenues de soumettre une déclaration indiquant leurs actifs zakatables, leurs profits, leur liquidité et leurs biens immobiliers. Un agent financier passe en revue le dossier et communique au contributeur de la zakat le montant total à payer. La zakat est essentiellement imposée sur les avoirs en liquidités, les placements financiers et les propriétés immobilières, bien qu'elle soit aussi prélevée sur l'agriculture et le bétail (dans une moindre mesure) (Powel, 2010).

La Malaisie possède un système distinct et solidement établi de collecte de la zakat. Le recouvrement de la zakat est initialement effectué au sein du système fédéral par les conseils des affaires islamiques des États, puis les systèmes régionaux en place ont leur mot à dire dans cette question. À présent, la gestion de la zakat est sous la responsabilité de chaque gouvernement d'État. Certains États ont opté pour la privatisation de l'écosystème, à l'instar de Selangor, Wilayah Persekutuan Kuala Lumpur, Pahang, Pulau Pinang, Melaka et Negeri Sembilan (Lubis et al, 2011).

En Malaisie, le modèle de la zakat comprend la collecte traditionnelle de la zakat. Effectivement, des organismes de zakat comme TERAS à Selangor œuvrent pour le progrès économique et social des « Asnaf » en favorisant l'esprit d'entrepreneuriat. La mission de l'institution est de convertir ces « Asnaf » en contributeurs de zakat. Le programme de transformation cible les « Pauvres » et les « Indigents » comme étant les Asnaf retenus. L'institution a pour mission d'assister ces « Asnaf » dans la création et le développement de leurs entreprises dans divers secteurs tels que l'alimentation et les boissons, les services, le commerce de détail, la pêche, l'agriculture et l'exploitation agricole.

Le fonds de la zakat possède une base de données des Asnaf pour lesquels les noms et les informations de contact sont disponibles. Celui qui désire un financement pour son entreprise doit se manifester au programme entrepreneurial du fonds de la zakat. Le processus de sélection pour la zakat est très particulier. Les individus intéressés doivent assister à une première session de formation pour déterminer leurs centres d'intérêt.

Ils sont en mesure de continuer le projet grâce à un test psychométrique (conçu par des consultants externes payés par le fonds de la zakat) destiné à sélectionner les asnaf qui pourront être transférés à TERAS pour le programme de transformation.

Quand l'asnaf complète sa formation (formation de base sur le coût du capital), elle se voit attribuer un montant de 5000RM pour son entreprise. Après le transfert des asnaf à TERAS, une seconde phase d'étude est engagée où les agents procèdent à l'évaluation. Les formations se divisent en trois catégories : techniques (amélioration des compétences culinaires), managériales (gestion financière, etc.) ou motivationnelles (travaux pratiques en Malaisie, entretiens avec l'équipe TERAS à Selangor, bourse de recherche à l'ISRA de Kuala Lumpur en 2019) (Powel, 2010).

10- Conclusion :

La zakat occupe une place importante dans le système économique islamique, car elle représente un outil efficace pour l'instauration de la justice sociale. Il s'agit du troisième pilier de l'islam, elle est un acte d'adoration qui traduit la dévotion du musulman envers notre créateur, Allah, le tout-puissant. L'enquête menée a confirmé que les répondants marocains perçoivent la zakat comme une obligation religieuse et qu'elle pourrait contribuer efficacement à l'éradication de la pauvreté. En effet, la majorité des réponses approuvent la création d'une institution de la zakat au Maroc. Ces résultats nous confortent dans l'hypothèse d'une prise de conscience collective, d'une volonté commune et d'une confiance dans le rôle fondamental de l'institution de la zakat.

Les résultats de notre enquête affichent que les répondants acceptent ladite institution de zakat pour être intégrée dans notre système financier actuel. Ce résultat souligne le manque de confiance envers le secteur public et le fait que l'établissement d'une structure de zakat au Maroc nécessite une évolution graduelle. Les payeurs potentiels de la zakat ont montré dans cette enquête leurs volontés de mandater l'institution de la zakat, mais il faudra certainement un certain temps pour qu'ils lui fassent pleinement confiance pour gérer l'ensemble des fonds collectés. Il est également important de mentionner que les résultats ont montré que la détention du nissab n'implique pas nécessairement le paiement de la zakat. Ceci reflète le fait que la zakat reste une obligation religieuse qui dépend du degré d'engagement du musulman marocain envers sa religion.

Références bibliographiques :

Abd. Wahab et A. R. Abdul Rahman. (2011) « A framework to analyse the efficiency and governance of zakat institutions », Journal of Islamic Accounting and Business Research Vol. 2 No. 1, p. 43-62.

Awang, R. (2011). Comparaison technique entre la Zakat des entreprises et l'impôt sur les revenus des entreprises en Malaisie.

EL Alaoui. O , Amedjar. M & Ou Bou Ali. Y (2023) «Comment gérer le fonds de la zakat en Malaisie ?», African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 16 » pp: 684 – 703.

EL Alaoui .O, Amedjar .M & Ghandari .Y (2024) «Pourquoi ne pas institutionnaliser la zakat au Maroc ?», IJAME : Volume 02, N° 11 | Pp: 246 – 265.

El kettani .O, (1997) La zakat et le waqf .

Falcioni, D.(2012), “Conceptions et pratiques du don en islam”, Revue du MAUSS 2012/1, N° 39, p. 443-464.

Revue comptable Malaisienne, Vol. 10 (n° 2), 13-25.Extrait de <https://ari.uitm.edu.my/http://ari.uitm.edu.my/main/images/MAR/vol10-2/chap2.pdf>

Hamat, Z. (2009). Comptabilité de la zakat et fiscalité des entreprises en Malaisie. Conférence sur les perspectives islamiques sur la gestion et la finance (pp. 13-18). Leicester : École de gestion, Université de Leicester. Extrait de <https://core.ac.uk/download/pdf/11966303.pdf>

Jawhar (2017) Données fiscales : Département des statistiques de la Malaisie, portail officiel, données des séries chronologiques (données zakat : jusqu'au 2012 (PPZ MAIWP ,92,2016) après 2013 (Jawhar 2017)).

La banque islamique de la Malaisie (2017). Rapport annuel 2016.

Ministère des Finances de la Malaisie. Rapport économique 2017. Extrait de <http://www.treasury.gov.my/pdf/economy/er/1617/chapter4.pdf>

R. Rouijel et A. El Marzouki (2018) Quel Modèle pour une Gestion Efficace de la Zakat ? https://haw.gouv.sn/IMG/pdf/quel_model_e_pour_une_gestion_efficace_de.pdf

R. Rouijel et A. El Marzouki (2019) The perception of Moroccan about a potential Zakat institution: An exploratory study , International Review of Entrepreneurial Finance vol2 issue1.